



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Louvain la Neuve, 7 Mars 2016

Miel au thiaclopride : les apiculteurs européens contre une hausse des Limites Maximales de Résidus

Le 1er mars, l'EFSA a publié un avis favorable à la modification pour le miel de la Limite maximale de résidus (LMR) du thiaclopride, néonicotinoïde autorisé en Union européenne. Cette LMR passerait de 0,05 mg/kg à 0,2 mg/kg. Ce changement administratif est très problématique d'une part, pour la santé de nos concitoyens européens mais également pour les abeilles et le secteur apicole.

Selon le règlement (CE) No. 396/2005, la Limite maximale de résidus (LMR) est « *la concentration maximale d'un résidu de pesticide autorisée dans ou sur des denrées alimentaires (...) permettant de protéger tous les consommateurs vulnérables* ». Selon l'Allemagne, pays en charge du dossier, le niveau de résidu trouvé dans du miel de colza traité au thiaclopride dépasse la norme (0.05mg/kg). En conséquence, l'Allemagne propose à la communauté européenne, sous couvert d'un avis de l'EFSA, d'augmenter la LMR à 0.2 mg/kg.

Pourtant, le dernier rapport de l'ANSES¹, agence française d'évaluation, conclut sur le thiaclopride : « *Il est à noter que le thiaclopride a récemment fait l'objet d'une proposition de classification **cancérogène de catégorie 2 et reprotoxique de catégorie 1b** par l'ECHA². Ce classement conduit, dans l'attente de l'adoption de critères au niveau européen, à considérer la substance comme ayant **des effets perturbateurs endocriniens**.* »

D'un point de vue administratif, il existe une dose sans effet pour des produits cancérogènes, reprotoxiques et perturbateurs endocriniens, mais d'un point de vue scientifique, ce n'est pas le cas !

L'EFSA considère que selon les modèles de consommation européens, les enfants allemands seraient les plus exposés par cette modification, en consommant 33 % de la Dose journalière admissible du thiaclopride. Mais l'EFSA oublie de mentionner que les enfants allemands ne sont pas exposés qu'au thiaclopride, mais bien à un mélange de pesticides : quel effet de ce cocktail sur les enfants allemands et le reste de la population européenne ? De tels résultats devraient alarmer nos institutions au lieu de les conduire à écarter le problème.

Au surplus, les LMR ne valent pas pour les abeilles, premiers utilisateurs de la chaîne alimentaire, véritables bio-indicateurs de la santé de notre environnement. Pour ces insectes, dont le miel est la source énergétique principale, ces concentrations peuvent poser des problèmes de toxicité, comme cela a été récemment démontré par la science³. En plus de menacer la santé humaine et la qualité des produits de la ruche, cette augmentation des LMR mets en péril la santé des abeilles.

¹ Voir p.13 du rapport à cette adresse : <https://www.anses.fr/en/system/files/SUBCHIM2015SA0142.pdf>

² https://echa.europa.eu/documents/10162/13579/rac_32_final_minutes.pdf

³ Brandt, A., Gorenflo, A., Siede, R., Meixner, M., and Büchler, R. (2016). The neonicotinoids thiacloprid, imidacloprid, and clothianidin affect the immunocompetence of honey bees (*Apis mellifera* L.). *Journal of Insect Physiology* 86, 40–47.

Francesco Panella, président de Bee Life, déclare : « Nous, apiculteurs, refusons d'être complices de cette manipulation. Nous voulons offrir des produits sains et naturels, et nous voulons que nos abeilles continuent de jouer un rôle vital pour polliniser et garantir de bonnes productions. Au lieu d'augmenter les concentrations acceptables dans nos denrées alimentaires, les institutions européennes devraient veiller à réduire au maximum l'exposition de nos abeilles et des citoyens européens à ces produits. Si l'utilisation du thiaclopride ne permet pas de respecter des niveaux d'exposition acceptables, alors le thiaclopride doit être interdit.»

Contact

Bee Life European Beekeeping Coordination

Tel: +32 10 47 16 34

Place Croix du Sud, 4 bte L7.07.09

1348 Louvain-la-Neuve

info@bee-life.eu

www.bee-life.eu



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Louvain-La-Neuve, 27 Avril 2016

**Miel au thiaclopride : les apiculteurs européens
contre une hausse des Limites Maximales de Résidus
(suite)**

Récemment, la Commission européenne et les Etats membres ont exprimé un avis favorable quant à la levée à 0,2 mg/kg du limite maximale de résidus (LMR) du thiaclopride dans le miel. Cette mesure expose les abeilles (et les hommes) à des concentrations plus élevées de cet insecticide de la famille des néonicotinoïdes, qui se révèle être toxique pour les abeilles à ce niveau. Par conséquent, cette mesure entraîne une baisse de la biodiversité et indirectement de la productivité dans les zones agricoles, et met en danger l'image des produits apicoles.

Le 15 Avril 2016, le Comité Permanent des Plantes, Animaux, Alimentation et Aliments pour animaux a exprimé un avis favorable quant à la mesure proposée par l'Allemagne modifiant les LMR du thiaclopride, néonicotinoïde ne pas encore touché d'aucune restriction d'utilisation dans l'Union Européenne à la différence de ses molécules sœurs : l'imidaclopride, le thiaméthoxame et la clothianidine. La modification a été adoptée à la suite d'un vote rapide, effectué sans discussions préalables par des experts sur la santé des plantes plutôt que par des experts sur les résidus alimentaires. La France et la Slovénie se sont abstenues.

Ce changement administratif soulève des problèmes considérables, d'une part du point de vue de la santé de nos concitoyens européens, puisque le thiaclopride est classé cancérigène de type 2 par l'agence européenne des produits chimiques (European Chemical Agency, ECHA) et est un reprotoxique de type 1b, et d'autre part pour les abeilles et le secteur de l'apiculture.

Francesco Panella, président de Bee Life, déclare : "*Ceci est encore un autre exemple de la socialisation des coûts et de la privatisation des profits en matière environnementale et du manque de vision globale de la Commission quant au problème des pesticides. L'augmentation de ce LMR est une décision économique, qui, en mettant en danger les pollinisateurs, l'emporte sur les questions de protection des consommateurs, de protection de l'environnement et même de productivité agricole. Tout ceci est totalement contre-productif. A l'heure où L'Union Européenne se lance justement dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens et impose à l'industrie d'éliminer PCB et phtalates de leurs produits, elle incite à l'inverse les agriculteurs à épandre en plein champ un autre perturbateur endocrinien et à multiplier ainsi par quatre la dose de « précaution » pour la consommation humaine, même s'il est toujours impossible de déterminer une dose sans risque. Nous, apiculteurs, sommes confrontés à une perte de confiance dans la qualité de nos produits, ainsi qu'à une augmentation des coûts d'analyse et des risques pour nos abeilles. Nous, citoyens de l'Europe, faisons face à une perte de qualité de l'air, de l'eau et de notre alimentation. Merci, décideurs européens !*"

Contact

Bee Life – Coordination apicole européenne

Tel: + 32 10 47 16 34

Place Croix du Sud, 4 bte L7.07.09

1348 Louvain-la-Neuve

info@bee-life.eu

www.bee-life.eu